Orientation 4 – Technologies

Contexte :

Cette orientation vise à augmenter l'accès des communautés et des écoles des Premières Nations aux technologies et à faciliter leur utilisation, notamment par l'amélioration des services offerts par le bureau d'aide et par l'optimisation des TIC et de la connectivité. L'accès à la connectivité contribue au développement local des communautés des Premières Nations, car il favorise l'utilisation de technologies de pointe.

Le bureau d'aide a été créé dans le but de satisfaire à l'ensemble des besoins technologiques des communautés, qu'elles soient membres ou non du CEPN. La gamme des services offerts s'est élargie au fil des ans, et se décline aujourd'hui en un large éventail, allant du soutien technique à la représentation collective des intérêts au moyen de la création de partenariats. Sa clientèle est composée d'écoles, de services éducatifs, d'autres services publics des communautés (membres ou non) et d'organisations des Premières Nations. Afin de répondre efficacement aux besoins actuels et futurs, le bureau d'aide prévoit rationaliser son offre de services.

L'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) est essentielle pour répondre aux besoins des élèves, des éducateurs, des écoles et des communautés. Cette approche contribuera à améliorer la qualité des services et favorisera l'intégration des TIC dans les écoles.

Pour la mettre en œuvre, les communautés doivent recevoir du soutien dans ce domaine spécialisé, notamment pour l'élaboration de plans stratégiques à long terme comprenant une évaluation des coûts et des besoins en matière de représentation par le CEPN.

Considérations de mise en œuvre :

- Le CEPN est un pionnier dans ce domaine.
- Le CEPN a équipé plus de 200 classes de tableaux interactifs, et les directions d'école ont pris part à l'embauche et à la formation de ressources.
- Le CEPN a géré l'installation de systèmes de visioconférence dans 31 communautés et dans plus d'une centaine d'organisations des Premières Nations.
- Le CEPN vise à assurer l'installation de la fibre optique dans 21 communautés et veille à la gestion et à l'amélioration des réseaux à fibre optique.
- Le CEPN est constamment à l'affût de nouveautés dans le domaine des TIC, afin d'offrir de l'équipement et des services de fine pointe aux communautés des Premières Nations.

Objectifs	Moyens	Résultats
4.1 Le CEPN offre aux communautés des Premières Nations l'accès à des services de soutien technique dans le domaine des TIC équitables, rentables et stratégiques qui répondent aux besoins locaux, y compris des services de consultation et de soutien au développement aux écoles et aux communautés.	• Élaborer du matériel promotionnel décrivant les services offerts aux écoles et aux communautés. • Organiser des séances de consultation auprès des écoles et des communautés afin de soutenir le développement local et stratégique et de répondre aux besoins en matière de services de soutien. • Mettre en œuvre un système de gestion du bureau d'aide au CEPN afin de pouvoir publier des statistiques annuelles sur le soutien fourni aux communautés par ce dernier.	• Les écoles exploitent les services technologiques du CEPN au maximum, et les autres organisations du secteur public sont informées de l'offre de services, y compris la ligne de soutien sans frais. • Le CEPN adopte une approche souple et adaptée pour la prestation des services de soutien, qui tient compte des réalités et des besoins stratégiques locaux. • Chaque communauté obtient du CEPN des statistiques sur les demandes adressées au bureau d'aide, notamment l'origine, le type, la solution et l'état des demandes.

	• Concevoir un outil de planification stratégique pour soutenir les écoles et les communautés dans l'élaboration d'un plan stratégique dans le domaine des TIC (p. ex., politiques sur les utilisateurs de TIC et l'accès, normalisation de l'équipement, gestion communautaire). • Fournir des outils et des services de gestion afin de faciliter la conception de programmes d'apprentissage en ligne. • Promouvoir des pratiques exemplaires et des activités éducatives d'intégration de la technologie et mettre en valeur les réalisations des écoles et des communautés.	• Le CEPN a conçu et fait la promotion d'une boîte à outils des services offerts aux écoles et aux communautés afin de cerner les services qui répondent aux priorités et aux besoins stratégiques locaux dans le domaine des TIC. • Les communautés bénéficient de l'aide du CEPN pour concevoir des applications d'apprentissage en ligne au moyen de technologies de pointe rentables. • Le CEPN fait la promotion des services d'apprentissage en ligne destinés aux écoles et aux communautés et en assure le soutien (p. ex., plateforme d'apprentissage en ligne *Adobe Connect*, visioconférence). • Les communautés échangent des pratiques exemplaires.
4.2 Le CEPN facilite l'achat d'équipement de TIC et de logiciels.	• Soutenir et faciliter l'achat de matériel informatique et de logiciels par les écoles membres et fournir des services-conseils. • Mettre au point des outils à l'intention des communautés pour faciliter l'acquisition d'équipement (p. ex., normalisation de l'équipement). • Faire de la recherche et examiner les offres de fournisseurs qui ont une portée régionale (p. ex., Xerox, Canon).	• Les coûts des écoles se trouvent réduits grâce aux économies d'échelle. • La normalisation de l'équipement permet aux écoles de planifier leurs acquisitions en fonction de leurs priorités stratégiques. • Les offres des fournisseurs font l'objet d'une analyse approfondie avant d'être présentées à l'assemblée.
4.3 Le CEPN continue à soutenir et à mettre sur pied des projets spéciaux, et à mener les recherches qui s'imposent, pour faciliter l'intégration et la gestion des TIC.	• Soutenir l'acquisition et le déploiement de la technologie iPad, ainsi que la formation connexe, y compris les solutions de gestion d'Apple telles que le service de gestion des appareils mobiles (MDM), le Programme d'inscription d'appareils (DEP) et l'outil Apple Configurator. • Aider les écoles à réaliser un maximum d'économies à l'achat d'applications pour iPad grâce au Programme d'achats en volume (VPP) de l'Apple Store pour le secteur de l'éducation. • Coordonner avec les écoles le déploiement et l'affectation aux élèves des licences de *Microsoft Office 365.*	• Les écoles sont consultées pour le choix et la mise en œuvre de solutions de gestion appropriées pour l'iPad. • Les écoles bénéficient de soutien technique et à la gestion pour le déploiement des iPad. • La consultation et la formation pour les produits Apple sont coordonnées pour les écoles. • Les écoles bénéficient de l'aide du CEPN pour s'inscrire au Programme d'achat en volume (VPP). • Les écoles bénéficient de l'aide du CEPN pour la mise en œuvre, la gestion, l'enregistrement et la distribution aux élèves

	• Soutenir l'acquisition de tableaux interactifs SMART par les écoles, la mise à niveau des logiciels et l'entretien de l'équipement.	des licences de Microsoft Office 365. • Les écoles bénéficient de l'aide du CEPN pour l'intégration des tableaux interactifs SMART dans les écoles, y compris le logiciel SMART Notebook, et l'entretien de l'équipement. • Le CEPN cherche à obtenir le meilleur prix pour les écoles en vue de remplacer les projecteurs ACL désuets par des projecteurs de pointe, à courte focale.
4.4 Le CEPN assure la gestion des activités et des services associés aux programmes d'emploi jeunesse Nouveaux sentiers – TIC et Connexion compétences.	• Rédiger toutes les propositions présentées au ministère et déposer les rapports exigés pour les programmes Nouveaux sentiers – TIC et Connexion compétences. • Dresser un plan d'activités pour les services techniques destinés à une clientèle non scolaire. • Soutenir et gérer le réseau régional à large bande. • Appuyer la gestion des réseaux et les techniciens locaux. • Soutenir les technologies sans fil en classe et en milieu scolaire. • Veiller au maintien des ententes régionales en matière d'éducation. • Programme Connexion compétences : • Concevoir une trousse de promotion que les communautés pourront distribuer localement. • Organiser deux ateliers de trois jours sur les TIC (en août et en novembre 2015).	• Le CEPN fait valoir auprès du ministère les écarts de financement existant dans le domaine des technologies et le manque de financement actuel octroyé dans le cadre du programme Nouveaux sentiers – TIC. • Toute la clientèle non scolaire du CEPN assume ses frais de services. • Les communautés bénéficient de l'aide du CEPN pour mettre au point et obtenir les ressources nécessaires à la connectivité à fibre optique dans leurs écoles, autant pour le réseau que pour les aspects locaux. • Les écoles et les communautés bénéficient de soutien à la gestion de réseaux. • Le CEPN trouve les ressources nécessaires pour assurer aux écoles une couverture sans fil à 100 %. • Toutes les licences régionales des logiciels essentiels aux écoles sont maintenues (mises à jour de Microsoft Office, de Windows, de l'antivirus McAfee et de SMART Advantage). • Le CEPN suscite l'intérêt et l'engagement à l'égard du programme. • Les jeunes travailleurs reçoivent une formation sur les compétences essentielles dans le domaine des technologies utilisées en milieu scolaire.

4.5 Le CEPN soutient la mise sur pied et l'amélioration des infrastructures à large bande, car les communautés nécessitent des infrastructures à large bande solides, viables et rentables capables de répondre à leurs besoins actuels et futurs. Ces infrastructures se divisent en trois catégories.	• Faire des présentations et tenir des séances de consultation dans les communautés afin de cerner, de mettre à jour et d'établir des objectifs stratégiques en matière d'infrastructures à large bande dans les trois catégories. • Travailler en vue de l'appropriation par les communautés des réseaux à fibre optique locaux, y compris les coûts d'entretien. • Travailler dans le but d'améliorer le réseau externe de chaque communauté pour porter la norme minimale des réseaux à fibre optique communautaires à 100 Mbit. • Aider les écoles et les communautés à établir des partenariats stratégiques pour les coûts liés à la mise sur pied ou à l'expansion des infrastructures à large bande de toute catégorie s'il y a lieu. • Les écoles nécessitent une couverture sans fil à 100 % pour soutenir l'utilisation d'appareils mobiles et portables. • Les écoles et les communautés nécessitent, outre des ressources pour l'entretien et l'acquisition d'infrastructures, l'équipement, le soutien technique et la formation associés aux services à large bande.	• Les dirigeants et les intervenants des communautés reçoivent l'information de base nécessaire pour favoriser la prise de décisions à l'échelle locale. • Le CEPN reçoit un mandat des communautés pour trouver du financement pour les services à large bande. • Toutes les communautés membres du CEPN sont propriétaires des infrastructures de leur secteur public afin que leurs environnements soient plus rentables et plus faciles à gérer. • La norme minimale de 100 Mbit pour les réseaux externes est mise en œuvre afin d'assurer des services Internet au moyen des réseaux communautaires à fibre optique. • Les communautés reçoivent des conseils et de l'aide du CEPN sur le processus de soumission de propositions pour la construction de réseaux externes, au besoin, afin d'atteindre la norme de 100 Mbit. • Les communautés reçoivent du CEPN des services de soutien à la gestion de réseaux. • L'engagement des parties prenantes est sollicité afin de favoriser les perspectives de financement au profit des communautés (p. ex., AADNC, Santé Canada, Industrie Canada). • Les écoles membres du CEPN bénéficient d'une couverture sans fil à 100 %, y compris l'intégration de règles de filtrage du Web grâce au recours à un pare-feu. • Le CEPN fait valoir la nécessité de nouvelles ressources et d'investissements dans les TIC à l'échelle communautaire.